

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2025

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 203

présenté par
Mme Le Hénanff

ARTICLE 27

I. – À l'alinéa 88, substituer au mot :

« sur »

le mot :

« à ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« et aux données mises à disposition du public »

les mots :

« numérique mise à disposition par la Commission européenne et au registre national mis à disposition par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de cohérence visant également à apporter des précisions et des clarifications.

Amendement de cohérence notamment avec les précédents amendement déposés à l'alinéa 86 du

présent article et prévoyant, d'une part, les modalités de publication des données environnementales et énergétiques au public, et d'autre part l'établissement d'un registre national.